

suffisant de véhicules blindés M-113 pour le transport de troupes sera obtenu pour le groupe de brigade d'Europe et celui du Canada. Voilà une des plus grandes améliorations dans notre assortiment complet de matériel pour assurer à notre infanterie la protection blindée dont elle a grand besoin depuis si longtemps.

Le processus de l'intégration et de l'unification visant à réunir d'abord au quartier général sur une base fonctionnelle les membres de la marine, de l'armée et de l'aviation est donc bien amorcé de façon à doter tous les effectifs d'une administration unique. Dans un sens, notre quartier général est donc unifié, car la marine, l'armée et l'aviation relèvent d'une même administration. C'est là qu'intervient le problème que pose le sens de ces expressions. Le quartier général est unifié, mais il compte des membres des trois entités juridiques distinctes, la marine, l'armée et l'aviation.

Nos cadres de commandement sont intégrés ou unifiés. Là encore les deux mots s'appliquent. Dans les unités qui leur sont affectées, ces commandements renferment des éléments de plus d'une arme. Parmi leur personnel dirigeant se trouvent des militaires de plus d'une arme qui œuvrent tous dans un but commun. Le commandement maritime constitue peut-être le meilleur exemple. Il y a, versés au commandement maritime, des navires de la Marine royale du Canada, des avions de la Marine royale du Canada, des hélicoptères et, naturellement, des avions à long rayon d'action de l'Aviation royale du Canada, tous sous un commandement unique, intégré et unifié, et tous chargés des mêmes missions — anti-sous-marine, recherches et sauvetage, aussi bien que les exigences auxiliaires du transport. Fait intéressant, c'est que chacune de ces missions met en œuvre plus d'un élément traditionnel. Les opérations anti-sous-marines sont des opérations maritimes; les hélicoptères décollent des navires. Puis il y a, assumant le même rôle, les sous-marins, les avions qui ont leur base à terre et l'aviation embarquée. Les recherches et le sauvetage sont à la fois des opérations d'air et de mer. Les transports aussi. Dans presque tous les cas, il y a des éléments conjugués. L'ancienne ligne de démarcation bien tranchée entre la terre, la mer et l'air ne s'applique plus.

A mon avis, ce genre d'organisation, déjà très efficace, accroîtra régulièrement sa puissance au cours des quatre prochaines années pour aboutir inévitablement à l'institution d'une armée unifiée. C'est ce qu'a souligné, je crois, le maréchal en chef de l'Air Miller en témoignant devant le comité. Il a rejeté l'idée du commandement séparé. Le rejet de ce concept équivalait à parler d'une force unifiée. Appelez-la comme vous voulez, il s'agit tou-

[L'hon. M. Hellyer.]

jours de la direction unifiée dont le projet a été élaboré et approuvé par un grand nombre d'officiers ayant témoigné devant le comité.

**L'hon. M. Churchill:** Le ministre me permettrait-il maintenant de lui poser une question?

**L'hon. M. Hellyer:** Le député voudrait-il attendre la conclusion de mes remarques?

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Si le ministre veut nous donner son impression de ce qu'un témoin a dit au comité de la défense, d'après moi la Chambre ne devrait pas l'accepter. Qu'on nous indique la page à laquelle figure la déclaration du témoin. D'après moi, ce n'est pas ce que fait le ministre actuellement à l'égard du maréchal en chef de l'Air Miller lorsqu'il donne l'impression que ce dernier a dit telle ou telle chose. Maintenant que nous avons sous les yeux le compte rendu des témoignages déposés devant le comité, on devrait nous donner le numéro de la page en question. Voilà en quoi consiste mon rappel au Règlement.

**L'hon. M. Harkness:** Le ministre présente sous un jour complètement faux le témoignage du maréchal en chef de l'Air Miller.

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur le président, le témoignage déposé par le maréchal en chef de l'Air Miller figure au compte rendu. A mon sens, je ne le déforme pas. L'unification du quartier général et des commandements est chose faite. En d'autres termes, tous les commandants font rapport au même chef de service en passant par la même filière. Ainsi, d'après moi, on doit conclure logiquement et inévitablement que l'objectif ultime est le même que celui exposé dans le Livre blanc au début du cycle; c'est-à-dire que l'intégration du quartier général était le premier pas vers la création d'une force de défense unifiée au Canada.

Nous avons déjà exposé les avantages qui découleront de l'adoption de cette mesure. Toutefois, il serait bon de les rappeler aujourd'hui. Tout d'abord, l'identité: tous les militaires des quartiers généraux et des commandements unifiés seront identifiés comme faisant partie d'une seule armée. La fragmentation présenterait de très graves désavantages. S'il y a au sein des états-majors unifiés des représentants des différentes armes comme telles, cette différenciation motivera essentiellement le choix du personnel. Les membres d'une arme seraient choisis proportionnellement à l'effectif d'une autre—un équilibre entre les différents uniformes. Mon